

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM165/2024

**OBJET :** Vente au déballage de vaisselle, livres, objets de décoration, petit mobilier  
Accusé de réception d'une déclaration préalable  
Mme Stéphanie RIVOIRE et M. Fabien CONRAZIER

---

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code du commerce et notamment son article L. 310-2 ;

**VU** la déclaration préalable faite le 17 septembre 2024 par Madame Stéphanie RIVOIRE et Monsieur Fabien CONRAZIER, afin d'organiser un vide-maison les samedi 5 et dimanche 6 octobre 2024, au domicile de leur mère décédée, 16 A rue des Forges à Grézieu-la-Varenne ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L. 310-2 du Code du commerce précise que sont considérées comme ventes au déballage les ventes de marchandises effectuées dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public de ces marchandises, ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet ; que les ventes au déballage ne peuvent excéder deux mois par année civile dans un même local ou sur un même emplacement ; qu'elles font l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de la vente ;

**CONSIDÉRANT** que la déclaration susvisée s'inscrit dans ce cadre juridique, qu'elle respecte le délai fixé et que les données transmises sont complètes et permettent d'en accuser réception ;

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1 :** J'accuse réception de la déclaration préalable faite par Madame Stéphanie RIVOIRE et Monsieur Fabien CONRAZIER afin d'organiser un vide maison les samedi 5 et dimanche 6 octobre 2024 au domicile de leur mère décédée, sis 16 A rue des Forges à GREZIEU-LA-VARENNE.

**ARTICLE 2 :** L'organisateur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière.

**ARTICLE 3 :** Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service de la Police Municipale au 04.78.57.16.05.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame Stéphanie RIVOIRE et Monsieur Fabien CONRAZIER.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 17 septembre 2024

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le

23 SEP. 2024

